

# NON à la suppression du Revenu Minimum Cantonal d'Aide Sociale (RMCAS)

## NON À UNE NOUVELLE ATTEINTE AUX DROITS SOCIAUX • POUR UN VÉRITABLE RETOUR À L'EMPLOI !

### Les chômeurs-euses en fin de droits repoussés à l'aide sociale

La révision de la Loi sur l'Aide Sociale Individuelle (LASI) votée au parlement par la majorité de droite et le MCG est d'une hypocrisie scandaleuse. Sous prétexte de renforcer les mesures d'insertion professionnelle, elle supprime l'aide financière à de nombreux chômeurs-euses en fin de droits et les renvoie à l'aide sociale. Elle réduira artificiellement les statistiques du chômage et des chômeurs-euses en fin de droits aidés financièrement.

Après la suppression des emplois temporaires cantonaux, c'est une mesure de plus pour priver les chômeurs-euses de leurs droits et masquer l'impact désastreux de la révision de la Loi fédérale sur le Chômage (LACI), qui dès avril, raccourcira dramatiquement la protection des chômeurs-euses et augmentera massivement le nombre de ceux-celles en fin de droits.

### Appauvrir les chômeurs et leurs familles

On n'est au chômage par choix ou par facilité. Le chômage est un fléau qui peut frapper chaque personne, chaque famille. Exclure les personnes au chômage du droit aux indemnités les renvoie à l'aide sociale, **mais aussi le plus souvent à charge de leurs familles**. On individualise donc un problème de société, on occulte la réalité du chômage de longue durée et on transfère le coût du chômage sur les ménages.

### Il faut défendre le RMCAS et l'améliorer

Pour réduire les coûts, la droite abroge RMCAS. Désormais, pour bénéficier des prestations de l'aide sociale, il faudra être encore plus pauvre, car les seuils d'accès aux prestations sont plus bas.

Défendre le RMCAS ne veut pas dire qu'il donnait entière satisfaction. Rappelons que François Longchamp et le Conseil d'Etat n'ont jamais donné au RMCAS les moyens d'atteindre ses objectifs, ni n'ont préservé l'emploi à Genève.

Pire, alors qu'il aurait pu donner l'exemple, le Conseil d'Etat n'a cessé depuis 18 ans de supprimer des postes dans les secteurs publics et subventionnés qui ont été remplacés par des places de contre-prestation occupées durablement par des «travailleurs-euses gratuits», dont des bénéficiaires du RMCAS. Il est notoire que des services de l'Etat n'auraient pu fonctionner sans le travail des chômeurs-euses en fin de droits. Le RMCAS n'est pas parvenu à réinsérer toutes ces personnes, certes. Mais à qui la faute? A quand une réelle politique de l'emploi pour permettre enfin aux mesures d'insertion de déboucher sur du travail ?

### Non à une aide sociale à deux vitesses

Par le *stage d'évaluation de la distance à l'emploi* pour tout demandeur-euse d'aide sociale, on instaure un tri sommaire entre «employables» et prétendus «inemployables». Cela subordonne l'intervention sociale à la logique de l'assurance chômage. Ceux-celles qui seront estimés «trop loin de l'emploi» seront les laissés pour compte de l'accompagnement social. Ainsi, alors que le service social devrait lutter contre l'exclusion, il devient partie prenante d'une machine à exclure!

### Accès restreint aux mesures d'insertion

Ce sont l'Office cantonal de l'emploi et le Service des mesures cantonales qui sont en charge de la réinsertion de tous les chômeurs-euses. Or, le Service des mesures cantonales a été fermé en catimini le 1<sup>er</sup> octobre, et c'est dorénavant à l'Hospice Général, dans le cadre de la LASI, que sera confiée la mission d'insertion pour les chômeurs-euses en fin de droits. Ce transfert de charges et de compétences permet de soumettre à condition de revenus l'accès aux mesures cantonales en matière de chômage et à en priver ainsi ceux-celles qui seraient au-dessus des barèmes d'aide. C'est un déni de droit qui démontre que la priorité n'est pas de lutter contre le chômage mais d'escamoter les chômeurs-euses !

#### Ce référendum est soutenu par:

- Association de Défense des Chômeurs (ADC)
- Association de Lutte contre les Injustices et la Précarité (ALCIP)
- AvenirSocial Genève
- AVIVO
- Défense des Aimé-e-s, des Locataires, de l'Emploi et du Social
- CGAS
- Ensemble à Gauche
- Indépendants de Gauche
- Les Verts Genevois
- Les Communistes
- Parti du Travail
- Parti Socialiste Genevois
- solidaritéS
- Syndicat SIT
- SSP/Vpod
- Syndicom
- Syndicat UNIA
- Groupement d'étudiant-e-s de la HETS ...

## RÉFÉRENDUM contre la Loi modifiant la Loi sur l'Aide Sociale Individuelle (LASI) (J 4 04) (10599), du 11 février 2011.

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent conformément au titre VI (art. 53 à 58) de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 92 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la Loi modifiant la Loi sur l'Aide Sociale Individuelle (J 4 04) (10599), du 11 février 2011 soit soumise à la votation populaire.

Celui ou celle qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100F.

Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al.1, lettre b et 91, al. 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

NOM (MAJUSCULES)	Prénom usuel	Année de naissance	Canton d'origine	Commune électorale	Domicile (adresse complète)	Signature

En matière cantonale, seuls les citoyen-ne-s suisses domiciliés dans le canton de Genève peuvent signer. Les électrices et électeurs de communes différentes peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer le présent référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger.

Le service des votations et élections certifie la validité de \_\_\_\_\_ signatures.

Le/la contrôleur-euse: \_\_\_\_\_

Feuille à renvoyer au plus vite – même incomplète – dernier délai le **03 AVRIL 2011** [ en courrier A ] à:

**Les Verts genevois, CP 345, 1211 Genève 4**

